

# L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE AVAL



## CONNAISSEZ-VOUS ?

### La grenouille agile

La grenouille mesure jusqu'à 8 cm de long et préfère les prairies et les bois où elle peut se camoufler facilement.

**Sa reproduction a lieu généralement dans de petites mares bien oxygénées entre février et mars.** Les pontes en forme de boule sont fixées à des végétaux sous l'eau puis se détachent pour flotter en surface. Les têtards restent environ 3 mois dans l'eau avant de développer des poumons et de sortir de la mare. Cette espèce, tout comme les crapauds, salamandres et tritons, **est protégée au niveau national en raison de la destruction de ses habitats naturels**, en particulier des mares nécessaires à son cycle de vie, et des dangers liés à la circulation routière.

**Malgré cela, elle reste présente sur l'ensemble du territoire.**

## COMMUNICATION

**Découvrez l'Unité de Gestion Vilaine Aval à travers la nouvelle plaquette d'information de l'unité** comportant une présentation générale de l'établissement, la stratégie et les actions, ainsi que les spécificités du territoire de l'unité.

A découvrir ici :



**Le rapport d'activités 2023** d'Eaux & Vilaine est sorti !  
Retrouvez-le en intégralité ici :



## [Actu] alités

### SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Dans le cadre du Contrat territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval 2023-2025, **Eaux & Vilaine aspire à valoriser et à transmettre les connaissances liées aux compétences GeMA et associées. Une nouvelle stratégie de sensibilisation a été actée en 2023.** Elle précise notamment les éléments suivants :

- Intervention dans des classes de cycle III du primaire (CM1 et CM2)
- 2 classes maximum par école
- 3 demi-journées d'interventions maximales par classe
- Un nombre d'interventions réparties au regard du nombre d'écoles par secteur géographique et au prorata de la taille de l'EPCI, en dehors des écoles ayant déjà bénéficié d'une interventio.

**Des éducateurs spécialisés interviendront dans les classes inscrites dans le but de sensibiliser et responsabiliser les enfants à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.**

Après trois années de convention avec le CPIE Val de Vilaine (35), nous travaillerons également cette année avec une nouvelle association ; Water Family, implantée sur le secteur du Morbihan.

**Les écoles pourront choisir entre deux thèmes : « l'eau dans la nature, l'eau à la maison » et « l'arbre et l'eau ».** La période de sensibilisation s'étendra sur l'année scolaire, soit de septembre 2024 à juin 2025. Les établissements ont été sollicités en mars et peuvent s'inscrire via un formulaire d'inscription en ligne jusqu'en septembre prochain. Pour tout renseignement, contacter Emmanuelle GERNEZ, animatrice territoriale.

### BOCAGE

**Clôture de la campagne de travaux bocagers 2023-2024.** Les chantiers de paillage des plantations des programmes Breizh et Liger bocage ont pris fin le 23 mai sur tout le territoire de l'UGVA.

### AGRICOLE

**Début mai, la 1ère lettre mensuelle du Réseau Pâturage, élaborée par Eaux & Vilaine et ses partenaires agricoles, a été adressée aux agricultrices et agriculteurs de l'UGVA.** Cette lettre comporte 8 témoignages d'éleveuses et d'éleveurs laitiers en système herbagé sur l'UGVA, dans lesquels sont évoqués leur quotidien, leur expérience et leur expertise. **Le territoire de l'UGVA présente en effet un contexte climatique particulier** : une pousse de printemps précoce et des conditions climatiques séchantes, peu propices à la pousse de l'herbe. Or, l'herbe est un couvert favorable à la préservation de la ressource en eau : 1er levier antiérosif, captation des nitrates, baisse du recours aux intrants... **Ce travail vise à produire des références techniques locales, et à apporter des réponses aux porteurs de projets.** 8 partenaires agricoles y participent.

# Grand [Format]

AGRICOLE

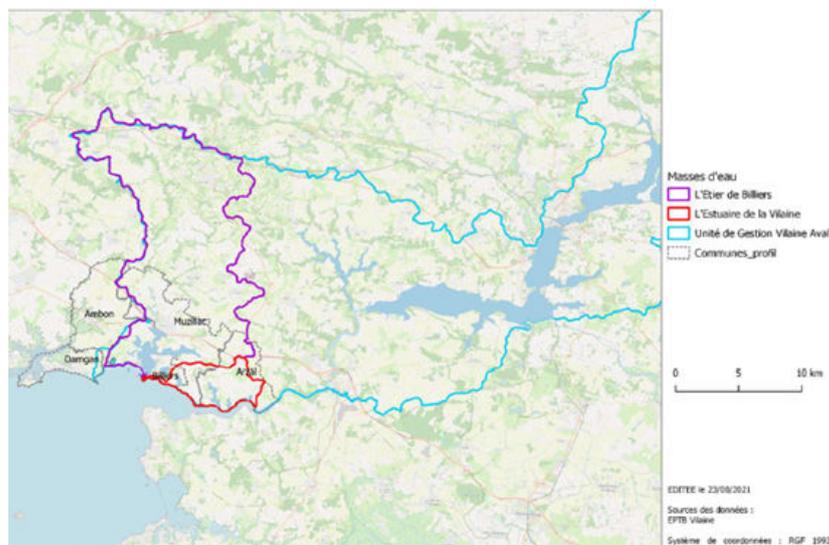
## Etude de vulnérabilité du profil conchylicole

Une étude démarre rive nord de l'estuaire de la Vilaine, de la pointe de Kervoyal à Port Nart (Billiers).

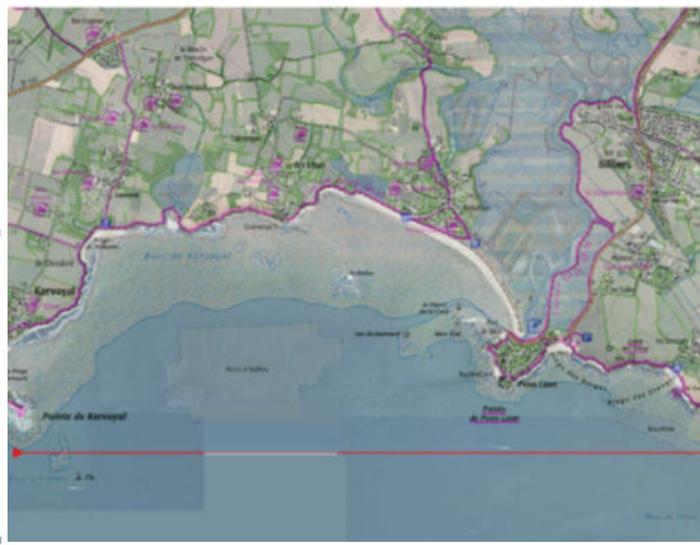
**L'étude du profil de vulnérabilité dans l'estuaire de la Vilaine est en lien avec la gestion des pollutions diffuses d'origine agricole.**

Cette étude, menée par EUREKA MER, permettra d'orienter les collectivités dans la réduction des pollutions domestiques et d'accompagner la profession agricole dans le changement des pratiques. Le présent marché s'inscrit dans la démarche progressive préconisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réalisation des profils de vulnérabilité conchylicole. **Il a pour objet de réaliser le pré-diagnostic de la vulnérabilité des sites conchylicoles et des sites de pêche à pied récréatives.**

Ce pré-diagnostic doit permettre, dans la mesure des connaissances disponibles d'établir les origines des éventuelles contaminations et identifier les leviers d'actions, en vue de proposer des scénarios d'intervention aptes à rassembler les acteurs concernés (définition d'une gouvernance) autour d'une programmation financière de ces actions.



Carte des bassins versants de la zone d'étude



Carte de localisation de la zone d'étude pour le diagnostic des zones conchylicoles et de pêche à pied de loisirs



### Re[Source] Emmanuelle Gernez Animatrice territoriale

#### En quoi consiste votre poste d'animatrice territoriale ?

Je veille à la coordination et à l'harmonisation des politiques publiques pour atteindre le bon état des masses d'eau. Plus concrètement, je suis l'interlocutrice privilégiée de nos 4 EPCI membres ainsi que les communes du territoire avec lesquels je développe le lien sur certains sujets comme les eaux pluviales, la biodiversité, l'aménagement, l'eau potable...et sur les documents d'urbanisme (PCAET, SCOT, PLU(i)). Je coordonne également les actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public et des scolaires, et ponctuellement quelques événements. Enfin, j'assure la mise en œuvre du SAGE au sein de l'unité, en garantissant la prise en compte des enjeux locaux.

#### Concrètement, comment s'organise votre travail au quotidien au sein de l'UGVA ?

J'ai tout récemment pris mon poste, en janvier dernier. Mais jusqu'à présent j'ai eu l'opportunité de co-rédiger la lettre inf'Eaux, concevoir des panneaux de communication en lien avec l'équipe technique et le service communication, rencontrer

les EPCI membres ainsi que certains services de l'Etat (DDTM, Agence de l'eau), contribuer à la révision du SAGE Vilaine, et actuellement j'organise et coordonne des actions de sensibilisation à destination des élèves de CM1 et CM2 des écoles primaires du territoire de l'UGVA, en lien avec deux associations d'éducation à l'environnement.

#### Quels sont vos interlocuteurs privilégiés ?

J'échange régulièrement avec les agents de l'unité, plus particulièrement avec la responsable de l'unité et les techniciens bocage, agricole et milieux aquatiques. J'échange également avec mes homologues des unités Est et Ouest ainsi que les agents en charge de l'animation du réseau métier « eau et urbanisme » pour tout sujet concernant le SAGE vilaine. En dehors de notre structure Eaux & Vilaine, je suis en lien avec techniciens et élus des communes et EPCI présents sur notre territoire.

#### Quelles sont vos projets en cours ?

Actuellement, je travaille principalement sur la révision du SAGE, qui est en cours d'écriture. Au cours des différentes phases de rédaction, je sollicite régulièrement l'équipe des techniciens ainsi que la responsable de l'unité pour recueillir leurs avis sur les documents et faire remonter leurs éventuelles remarques. Parallèlement, j'accompagne les EPCI dans la révision de leur SCOT en tant que PPA (Personne Publique Associée) en leur fournissant des avis recueillis auprès des agents compétents en fonction des différents thématiques (agricole, biodiversité, milieux aquatiques...). L'objectif de cela est de tenter de garantir une bonne prise en compte des enjeux liés à l'eau sur notre territoire.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

## Pêches de sauvegarde, KÉSAKO ?

**Dans le cadre des travaux milieux aquatiques menés sur notre périmètre d'intervention, les animateurs milieux aquatiques sont dans l'obligation de réaliser des pêches de sauvegarde.**

Lorsque les travaux nécessitent des mises en assec de portions de cours d'eau pour la durée des travaux comme l'effacement d'un ouvrage pour restaurer la continuité écologique, l'effacement d'un plan d'eau ou la remise du cours d'eau dans son lit d'origine, **une pêche de sauvegarde est mentionnée dans les arrêtés d'autorisation des travaux afin que ceux-ci n'aient pas trop d'impacts sur la faune piscicole**, elles sont obligatoires dès lors que le cours d'eau est en eau et donc abrite potentiellement une faune piscicole.

Après avoir abaissé le niveau de l'eau sur la portion du cours d'eau à l'aide de batardeaux ou de l'étang à l'aide des ouvrages de régulation, **la pêche de sauvegarde intervient avant le début des travaux. Il s'agit de capturer les poissons pour les protéger des conditions délicates des travaux** (manque d'eau, remise en suspension des fines,...). Pour cela, des épuisettes sont utilisées, mais parfois il est nécessaire de réaliser des pêches électriques qui consistent à envoyer un faible courant électrique dans l'eau avec du matériel adapté. **Les poissons sont ainsi récupérés délicatement puis remis à l'eau dans une portion du cours d'eau plus en aval.** Lorsqu'il s'agit de l'effacement d'un étang, il est décidé avec le propriétaire et l'association agréée de pêche locale du devenir de ces poissons : soit ils sont remis dans le cours d'eau proche du plan d'eau, soit s'il s'agit de poissons inféodés aux plans d'eau, ils sont remis dans un plan d'eau proche et s'il s'agit d'espèces envahissantes, ils doivent être détruits (poisson-chats, perche soleil, écrevisses américaines par exemple).

Même s'il ne s'agit pas de pêches dans le cadre de suivis scientifiques, **les animateurs milieux aquatiques sont attentifs aux espèces repérées lors de ces pêches de sauvegarde, ils peuvent ainsi mieux connaître la faune piscicole de la zone de travaux et compléter l'état des lieux du cours d'eau concerné.**

**Si le cours d'eau est en eau, une pêche de sauvegarde sera réalisée sur chacun des sites de travaux milieux aquatiques réalisés sur l'unité de gestion.**

## Point d'avancement projet Célac

Le projet de restauration morphologique et paysagère du Tohon à Célac, sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine et sous la maîtrise d'œuvre d'AGPU et Hardy Environnement suit son cours. Voici un résumé des principales étapes passées et à venir :

### 24 février 2024 : Réunion publique

La réunion d'information a présenté le projet à la population et a permis des échanges et des propositions. Près de 200 personnes étaient présentes.

### 22 mars : Comité technique

Les différents acteurs du projet ont examiné les esquisses du projet présentées par les bureaux d'études Hardy et AGPU.

### 8 avril : Comité de Pilotage

Les esquisses ont été validées par le comité de pilotage composé des membres du comité technique, des élus locaux et des associations.

### 13 avril : Atelier participatif

Les citoyens ont eu l'occasion de contribuer à l'élaboration de différents scénarios d'aménagement.

### 12 juillet : Comité technique

Validation de l'avant-projet.

**Fin août/début septembre : Vidange du plan d'eau** à une période plus favorable pour minimiser l'impact sur la biodiversité.

**Début septembre : Comité de pilotage** pour valider ou modifier les décisions du comité technique sur l'avant-projet. Vote de la population : Les Questembertois voteront pour l'un des trois scénarios sélectionnés.

### 2025 : Chantier de restauration hydromorphologique et d'aménagements paysagers

Le chantier de mise en œuvre du projet est prévu pour l'année suivante.

Ce processus implique une participation active de la population locale à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre du projet.



## Reprise des travaux à Pipriac

Les travaux ont repris le 22 avril avec diverses actions, dont la pose d'un pont cadre rue de la Prairie, la modification des réseaux d'eau et de gaz, le terrassement du futur lit du ruisseau du Boudret, le comblement d'un ancien plan d'eau, la suppression d'une bambouseraie, la reprise de terrassement sur deux mares, le débusage à l'amont de la rue de l'Avenir, et le début de la maîtrise d'œuvre pour remettre à ciel ouvert le ruisseau du Fougeray dans la partie centre bourg.



# [Regards] sur le bassin de la Vilaine

## AGRICOLE

### Les mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) sont des engagements rémunérés issus du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), versés aux exploitations agricoles qui s'engagent volontairement dans un contrat MAEC de 5 ans. Il s'agit de respecter un cahier des charges technique concernant certaines pratiques agricoles selon la MAEC choisie (assolement, usage des produits phytosanitaires, fertilisation, date de fauche, pression de pâturage, entretien des haies...) en contrepartie du versement d'une aide calculée sur la base du manque à gagner théorique (perte de rendement, temps passé).

Eaux & Vilaine anime les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques qui permettent de proposer la contractualisation des MAEC aux agriculteurs pour une durée de 5 ans sur les territoires des Unités de gestion Vilaine Aval, Est et Ouest et Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine et Marais de Vilaine.

### Une formation PAC pour les techniciens d'Eaux & Vilaine

Le 19 avril, une journée d'information et de formation sur la nouvelle PAC a réuni les techniciens d'Eaux & Vilaine qui sont quotidiennement en contact avec les agriculteurs dans le cadre de leurs actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Pierre Dupraz de l'INRAE de Rennes a décrit l'historique de la PAC mis en place dans les années 60 qui a évolué au gré des élargissements de l'Union européenne et de l'accroissement des échanges internationaux.

Dans un second temps, il a abordé la nouvelle PAC 2023-2027 avec un focus

sur les éco-régimes en France : principales nouveautés de la réforme de la PAC 2023/2027. Représentant 25 % des aides du 1<sup>er</sup> pilier, les éco-régimes visent à accompagner la transition agroécologique. Les agriculteurs répondant à cette transition par leurs pratiques vertueuses, pourront bénéficier d'une aide. Même si la mise en œuvre est facultative pour les agriculteurs, l'enjeu est de réaliser, à l'échelle de chaque exploitation, les adaptations nécessaires pour bénéficier pleinement de ce dispositif, qui répond à une logique de Paiements pour Service Environnemental (PSE).

## RÉVISION DU SAGE VILAINE

### L'heure est à la restitution !

Afin de développer une réflexion participative devant l'ensemble des acteurs du bassin versant de la Vilaine, Eaux & Vilaine a mis en place en 2023 une démarche de concertation ambitieuse pour réviser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine et prendre en compte, dans la nouvelle stratégie, le point de vue des habitants.

Cette concertation s'est notamment traduite par :

- Une enquête multigénérationnelle en ligne ayant recueilli plus de 3550 réponses, entre le 2 mars et le 7 avril 2023 et qui a permis de faire émerger les principaux enjeux de l'eau pour les habitants
- Quatre réunions-débats itinérantes organisées au mois de juin 2023 sur le bassin versant de la Vilaine à Chateaubourg, Nivillac, Mohon et L'Hermitage qui ont contribué à enrichir les débats
- Un grand débat qui s'est tenu le 25 novembre à Pont-Péan et qui a été l'occasion de travailler sur les scénarios prospectifs.

Retrouvez tout le contenu de la restitution au public qui a eu lieu le mercredi 15 mai 2024, salle du conseil

de Rennes Métropole, ici :



## EXPERTISE

### Nouveauté : le réseau métier Eau & Urbanisme

Avec la loi du 22 août 2021, dite Loi « Climat et résilience », les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont entrés en révision. Ils sont au nombre de 19 sur le bassin de la Vilaine. Cette loi prévoit aussi que les EPTB soient identifiés en tant que Personnes Publiques Associées (PPA) pour la révision des SCoT. Les structures porteuses de SCoT doivent donc systématiquement associer Eaux & Vilaine au processus de révision. Le SCoT doit être compatible avec le SAGE. Les PLU, PLUI et cartes communales devront à leur tour être révisés pour être compatibles avec le SCoT. Il faut donc réussir à intégrer les enjeux de l'eau pour qu'ils soient pris en compte du mieux possible dans l'aménagement du territoire.

Pour que les enjeux de l'eau soient bien pris en compte dans les documents d'urbanisme lors de leur révision, le réseau Eau & Urbanisme a été créé par Eaux & Vilaine pour accompagner les porteurs de documents d'urbanisme. Il réunit les équipes d'Eaux & Vilaine et des autres opérateurs de bassin. Le réseau désigne des référents sur le territoire pour suivre l'avancement des différentes démarches de révision des documents d'urbanisme, préparer des notes d'enjeux, sensibiliser les élus et agents en charge de la révision des documents d'urbanisme et préparer les avis de la CLE.

Agenda

DÉCOUVERTE DE L'ESTUAIRE DE LA VILAINE  
10 & 24 JUILLET 2024

AGROBIO - PRODUCTION DE PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES, MÉDICINALES SANS TRAVAIL DU SOL - NIVILLAC  
22 JUILLET 2024

Partenaires financiers de nos actions :



**A propos d'Eaux & Vilaine :** Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km<sup>2</sup> dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.

Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près de 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.